

Orléans le 26/04/2019



À M. Bonneau François  
Président de la région Centre-Val-de-Loire  
CS 94117  
9 rue Saint Pierre Lentin  
45 041 Orléans Cedex 1

Pour le SNES-FSU : M Lelarge Olivier co-secrétaire académique

[s3orl@sned.edu](mailto:s3orl@sned.edu)

Pour le SNUEP-FSU : M. Bernard Patrick, co-secrétaire académique

[sa.orleans-tours@snuep.fr](mailto:sa.orleans-tours@snuep.fr)

### **Objet : manuels numériques**

Monsieur le Président de Région,

Nos organisations ont appris incidemment par un article du Café Pédagogique du 21 février que la Région Centre-Val de Loire fait partie des 5 régions (avec Grand Est, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie) désireuses de développer une offre numérique à la place des manuels scolaires papiers. Ni les collègues dans les établissements, ni les organisations syndicales représentatives n'ont reçu la moindre information, et ce sujet n'a jamais été évoqué au CAEN.

Si ce projet est réel, la Région se préparerait donc à imposer aux enseignants des méthodes de travail et de nouvelles contraintes. Le SNES-FSU et le SNUEP-FSU ne peuvent l'accepter :

- le choix des supports relève de la stricte liberté pédagogique des équipes enseignantes, dans le respect de leurs compétences professionnelles, les enseignants étant les premiers prescripteurs et utilisateurs des manuels.
- le code de l'éducation dans son article R-421-3 rappelle l'obligation de consultation des CA des établissements sur ce sujet, or à ce jour, rien ne nous est remonté de ces CA.

Nos organisations rappellent que la généralisation du numérique impose des garanties matérielles préalables :

- un équipement des élèves harmonisé et adapté aux exigences de leur classe (quid du financement de ces équipements ?) ;
  - des réseaux d'établissements adaptés afin de permettre des connexions simultanées en nombre.
- Compte tenu des difficultés matérielles déjà rencontrées dans un nombre non négligeable d'établissements, une transition numérique généralisée ne nous paraît pas viable.

Au-delà des aspects matériels, l'utilisation massivement généralisée d'ordinateurs dans les classes, imposée de fait par l'introduction de manuels numériques, pose la question de l'usage accru des écrans, qui est une question de santé publique pour les jeunes générations. Des modifications

substantielles des pratiques pédagogiques sont inévitables (travail sur ordinateur, prise de notes, etc), qui n'ont pas été préparées ni anticipées, et dont les gains restent discutables selon certains chercheurs en Sciences de l'Éducation. Une telle mesure aura pour effet de transformer les lycéens de la Région en cobayes d'une évolution que personne ne maîtrise à ce jour, car nécessitant des cadres d'intervention pensés et préparés bien en amont.

A l'occasion des débats autour des programmes des deux réformes du lycée, fortement contestées par les personnels, l'hypothèse d'un passage au tout-numérique pour les manuels scolaires qui s'est faite jour peut correspondre à des intérêts économiques pour certains éditeurs et pour les régions, mais on cherche celui des élèves : il y a des enjeux qui méritent autre chose qu'une annonce médiatique, dictée par la tentation d'un affichage de modernité par le biais du numérique.

C'est pourquoi nos organisations vous interpellent et demandent une rencontre urgente sur ce sujet.

Une copie de ce courrier est adressé à Mme la Rectrice de l'académie d'Orléans-Tours

Nous vous prions de recevoir, M le Président de Région, l'expression de nos sentiments respectueux.

Olivier Lelarge



Patrick Bernard

